

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011  
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00  
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00  
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan  
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50  
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30  
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45  
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à  
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h  
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique  
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.  
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA  
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché public - Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux**  
 **Prestations topographiques et foncières liées à la 3<sup>ème</sup> phase du réseau**  
 **de Transports en Commun en Site Propre (TSCP) - Appel d'offres ouvert -**  
**Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation des études et des travaux liés à l'extension, dans sa 3<sup>ème</sup> phase, du réseau de Transports en Commun en Site Propre de la Communauté urbaine de Bordeaux nécessite le recueil de données topographiques et foncières ainsi que l'exécution de prestations topographiques et foncières.

Le tracé des lignes à venir n'étant pas encore défini avec exactitude, les services communautaires ne peuvent pas connaître avec précision l'étendue et le rythme des besoins.

Un dossier a été mis au point sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce marché aura une durée de quatre ans à compter de sa date de notification.

Il s'agit d'un marché à bons de commande pour lequel s'applique l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants prévus pour toute la durée du marché sont, pour le minimum de 250 000 € HT, et le maximum de 1 000 000 € HT.

La mise en concurrence donnera lieu à une publicité au niveau européen.

La dépense correspondante est inscrite au budget annexe transports de l'année 2011 et suivantes, au chapitre 20, article 20310002, programme TW30, CRB KD00.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la Direction de la Commande Publique, 6<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Le Guyenne à Mériadeck.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'une procédure de type appel d'offres ouvert,
- approuver les pièces du dossier de la consultation,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation,
- procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifié soit par la voie d'un marché négocié en application de l'article 35-1 1° dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables ou en application de l'article 35-II-3° dans le cas d'offres inappropriées.

Si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des marchés publics, et notamment les articles 33 alinéa 3, 57 à 59, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la fourniture et l'exécution de prestations topographiques et foncières liées à la réalisation de la 3<sup>ème</sup> Phase du réseau de Transports en Commun en Site Propre nécessitent l'organisation préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence,

## DECIDE

**Article 1** : Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus communautaires est approuvé.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres.

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par la voie d'un marché négocié conformément à l'article 35-1 1° dudit code dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables, ou, en application de l'article 35-II-3° dudit code dans le cas d'offres inappropriées.

**Article 5** : La dépense correspondante est inscrite au budget annexe transports de l'année 2011 et suivantes, au chapitre 20, article 20310002, programme TW30, CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>18 JUILLET 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2011</b></p>
--

M. GÉRARD CHAUSSET